

Étape 1 : Ma Démocratie

Les modes de scrutin



OBJECTIFS

- Expérimenter les deux modes de scrutin des élections municipales (il y a une différence selon qu'une ville compte moins de 1 000 habitant.e.s ou plus de 1 000 habitant.e.s).
- Comprendre les différences entre les modes de scrutin et l'impact du choix d'un mode de scrutin sur le processus électoral et les résultats d'un vote.



DESCRIPTION

Au cours de cette activité, les participant.e.s seront amené.e.s à expérimenter le mode de scrutin municipal (pour les communes de plus de 1 000 habitants). Puis, dans un second temps, ils.elles pourront éventuellement comparer les résultats avec :

- Le scrutin majoritaire uninominal à deux tours (Assemblée Nationale)
- Des modalités de seuil et de prime majoritaire différentes



COMPÉTENCE(S) MAJEURE(S) ACQUISE(S)

- Exercer son jugement critique
- Connaître les différents modes de scrutin utilisés selon les élections



SOCLE COMMUN

- **Domaine 1 : les langages pour penser ou communiquer**

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

- **Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen**

La règle et le droit



DURÉE

1h30



RESSOURCES

- [Pour comprendre les différents modes de scrutin](#)
- [Pour comprendre les modes de scrutin municipaux](#)
- [Pour une définition de ce qu'est un panachage](#)
- [Pour une vidéo explicative du mode de scrutin municipal \(vidéo #2 - réalisée par Tous élus\)](#)

Matériel nécessaire

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Image not found or type unknown

- Un accès au fichier excel de simulation (Annexe)
- Vidéoprojecteur
- Des feuilles de papier (pour les bulletins de vote)
- Un contenant qui puisse servir d'urne
- L'annexe : Quatre listes (fictives) se présentant pour l'élection des 16 conseillers et conseillères municipaux, dix fiches "opinions" (il en faut une par jeune - deux ou trois jeunes peuvent avoir la même cela n'est pas un problème), le gabarit des bulletins de vote pour les deux scrutins distincts.

Method

POUR COMMENCER (15') :

- Afficher les listes et distribuer à chaque jeune une carte "opinion" pour leur permettre de choisir de manière réfléchie les personnes pour lesquelles il.elle va voter.
- Expliquer ensuite l'importance d'un mode de scrutin, et le fait qu'il en existe plusieurs. On peut par exemple élire une Assemblée (c'est le cas des élections législatives en France) ou un.e candidat.e (c'est le cas de l'élection présidentielle) ou encore une liste (c'est le cas des élections municipales, lors desquelles on vote pour des conseillers municipaux) selon des modalités différentes.
- Dans cette fiche, nous nous concentrerons sur l'élection de 16 conseillers/conseillères présenté.e.s sur quatre listes pour des communes de plus de 1 000 habitants (sans panachage).

ÉTAPE 1 : ÉLECTION D'UN CONSEIL MUNICIPAL (45') :

- En reprenant les listes de l'annexe, expérimenter le mode de scrutin utilisé pour élire une liste aux élections municipales : le scrutin proportionnel à prime majoritaire (le scrutin plurinominal avec panachage est compliqué à expérimenter dans un cas fictif). Vous pourrez ensuite comparer le

résultat avec celui d'un vote au scrutin majoritaire par circonscription (comme aux législatives). Il est également possible de faire varier la prime majoritaire et le seuil d'entrée, afin d'observer les changements induits sur les sièges.

- Pour le premier scrutin (le scrutin proportionnel à prime majoritaire) les jeunes votent pour une liste parmi les quatre. Les listes qui après le premier tour ont obtenu 10% des voix participent au second tour. Au second tour, la liste qui arrive en tête obtient la moitié des sièges et le reste est réparti proportionnellement entre les listes présentes au deuxième tour.

NB : Dans la réalité, à la fin du premier tour, les listes qui ont entre 5 et 10% des voix peuvent fusionner avec une liste qualifiée (après des négociations). À la fin du deuxième tour, seules les listes ayant obtenu 5% des voix se répartissent les sièges restants.

- Pour la comparaison avec le scrutin majoritaire, il faut se fixer sur un tour (modèle anglo-saxon) ou deux tours (modèle français). Ensuite séparez le groupe en 5 circonscriptions de taille semblable, puis inscrivez les votes (selon le nombre de tour) obtenu dans chaque circonscription. Notez qu'au sein de chaque circonscription, on procède à un second tour entre les deux candidat.e.s arrivé.e.s en tête uniquement si aucun n'a obtenu 50% des voix.

NB : Dans la réalité le scrutin majoritaire à deux tours prévoit un maintien au second tour pour les candidat.e.s ayant obtenus un pourcentage de voix (12,5 % des inscrit.e.s pour les législatives en France), cela permet des triangulaires, notamment. Ici, pour simplifier, il est conseillé de ne conserver que les deux candidat.e.s en tête au 1er tour.

ÉTAPE 2 (30') :

- Inscrire les résultats dans le document excel pour comparer les effets des deux modes de scrutin. Dans un deuxième temps, échangez avec le groupe sur les effets et l'intérêt de ces mécanismes.
- Vous pouvez également changer la prime majoritaire et le seuil de maintien au second tour du scrutin proportionnel à prime majoritaire, afin d'observer les effets dans la répartition des 16 sièges selon les listes.

VARIANTES ET PROLONGEMENTS

- Pour permettre une meilleure visualisation des écarts entre les voix et les sièges que produisent les modes de scrutin, il est possible de transformer ce vote en un scrutin "spatial", il vous suffit pour cela de les répartir dans un premier temps en quatre groupes selon les votes, puis de les répartir en quatre groupes selon les sièges. Ils constateront visuellement l'effet de listes ayant obtenues des voix se retrouvant sans sièges.

DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES

- Prendre un temps après la réalisation des différentes simulations : quels sont les avantages et les inconvénients de chacun des deux modes de scrutin ?
- Expliquer aux jeunes que le scrutin plurinominal avec panachage est le scrutin de vigueur dans les communes de moins de 1 000 habitants et que le scrutin proportionnel à prime majoritaire est celui des communes de plus de 1 000 habitants. Vous pouvez ensuite proposer des discussions :
 - Pourquoi le panachage n'est-il pas en vigueur dans les villes comptant plus de 1 000 habitant.e.s ?
 - Qu'est-ce que, selon vous, peut influencer le choix d'un mode de scrutin ou d'un autre ?
 - Quel mode de scrutin vous semble le meilleur ? Pourquoi ?